

82.389

**Interpellation Crevoisier  
Schulkoordination  
Coordination scolaire**

*Wortlaut der Interpellation vom 7. Juni 1982*

Die Kantone Zürich und Bern haben es am letzten Sonntag abgelehnt, den Schuljahresbeginn auf den August zu verlegen. Der Entscheid der beiden Deutschschweizer Kantone verhindert die interkantonale Koordination in diesem Bereich und macht eine Bundeslösung unumgänglich. Der Bundesrat wird deshalb gebeten, uns zu sagen, zu welchem Zeitpunkt er den eidgenössischen Räten konkrete Massnahmen dazu unterbreiten wird, beispielsweise im Sinne der hängigen Initiativen für eine Koordination des Schuljahresbeginns.

*Texte de l'interpellation du 7 juin 1982*

Les cantons de Zurich et de Berne ont refusé, ce dernier dimanche, de fixer au mois d'août le début de l'année scolaire. La décision de ces deux cantons alémaniques empêche donc la coordination intercantonale dans ce domaine et rend indispensable aujourd'hui l'intervention de la Confédération.

Le Conseil fédéral est donc invité à nous dire quand il pourra, à ce sujet, proposer des mesures concrètes aux Chambres fédérales – en donnant par exemple une suite favorable aux initiatives pendantes sur la coordination scolaire.

*Schriftliche Begründung – Développement par écrit*

L'interpellateur renonce à un développement et demande une réponse écrite.

*Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates*

*Rapport écrit du Conseil fédéral*

Après le refus des cantons de Berne et de Zurich de fixer au mois d'août le début de l'année scolaire, divers milieux réclament une intervention de la Confédération dans ce domaine. On sait qu'actuellement, sur le plan fédéral, une initiative populaire, trois initiatives cantonales et une initiative parlementaire à ce sujet sont pendantes.

La commission compétente du Conseil national a décidé, lors de sa séance du 19 août 1982, de soumettre pour avis au Conseil fédéral les trois initiatives cantonales et l'initiative parlementaire.

Le traitement de l'«initiative populaire demandant l'harmonisation du début de l'année scolaire dans tous les cantons» est lié à des délais fixes conformément à la loi fédérale sur les rapports entre les conseils. Le Conseil fédéral ouvrira donc dès cet automne une procédure de consultation concernant toutes ces initiatives constitutionnelles pendantes. Au vu des résultats de cette procédure de consultation, il soumettra cette question aux Chambres fédérales le plus tôt possible, soit vraisemblablement au cours de l'automne 1983.

**PräsidentIn:** Der Interpellant erklärt sich von der Antwort teilweise befriedigt.

82.446

**Interpellation Carobbio  
Nuklearprojekte. Finanzielle Folgen  
Progetti nucleari sospesi.  
Conseguenze finanziarie  
Projets nucléaires. Incidences financières**

*Text der Interpellation vom 23. Juni 1982*

Wie die Presse in diesen Tagen berichtete, ist die Realisierung eines Projekts für den Bau eines neuen Kernkraftwerktyps (einer sogenannten HHT-Anlage), an der eine deutsche Firma unter bedeutender schweizerischer Beteiligung gearbeitet hat, nach zehn Jahren Forschung und Arbeit eingestellt worden. Das Projekt sah einen Hochtemperaturreaktor vor, der eine Gasturbine betrieben hätte.

In das Projekt sind bis heute Zehntausende von Arbeitsstunden und Hunderte von Millionen Franken investiert worden. Die schweizerische Beteiligung über das Eidgenössische Institut für Reaktorforschung soll den Bund einige Dutzend Millionen Franken gekostet haben.

Die Unterzeichner fragen den Bundesrat:

1. Stimmt die Meldung, dass man das Projekt nach zehnjähriger Forschung fallengelassen hat?
2. Wenn ja, welches sind die Hauptgründe für den Entscheid? Wer hat ihn getroffen?
3. Auf welchen Betrag beläuft sich die Beteiligung des Bundes an der Entwicklung und Realisierung des Projekts?
4. Wie hoch ist der Verlust, den das Eidgenössische Institut für Reaktorforschung und mit ihm der Bund infolge der Aufgabe des Projekts zu tragen haben?
5. Meint er nicht, diese Summen hätten besser für die Entwicklung von Alternativenergien eingesetzt werden können?

*Texte de l'interpellation du 23 juin 1982*

Les journaux ont annoncé ces jours qu'au bout de dix ans de recherches et de travaux, la réalisation, entreprise par une société allemande avec une importante participation suisse, d'un projet nucléaire visant à construire une centrale atomique d'un nouveau genre, dite HHT, et comprenant un réacteur à haute température qui aurait alimenté une turbine à gaz, a été différée.

Jusqu'à présent, ce projet a coûté des dizaines de milliers d'heures de travail et des centaines de millions de francs. La tâche en question, à laquelle a participé l'Institut fédéral de recherches en matière de réacteurs, aurait entraîné pour la Confédération des dépenses s'élevant à plusieurs dizaines de millions de francs.

Les soussignés demandent au Conseil fédéral de dire:

1. Si l'information selon laquelle le projet susmentionné a été abandonné au bout de dix ans est exacte?
2. Dans l'affirmative, quelles sont les raisons essentielles d'une telle décision et qui l'a prise?
3. A combien s'est montée la participation de la Confédération à l'étude et à la réalisation dudit projet?
4. A combien s'élève la perte que l'Institut fédéral de recherches en matière de réacteurs, et par conséquent la Confédération, ont dû subir à la suite de l'abandon du projet ci-dessus?
5. S'il n'estime pas que de telles sommes auraient pu être utilisées plus efficacement pour la mise au point d'énergies de remplacement?

*Testo della interpellazione del 23 giugno 1982*

La stampa ha informato in questi giorni che, dopo dieci anni di ricerca e di lavoro, la realizzazione, intrapresa da una società germanica con importante partecipazione svizzera,

## **Interpellation Crevoisier Schulkoordination**

### **Interpellation Crevoisier Coordination scolaire**

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1982
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	15
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	82.389
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.10.1982 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1444-1444
Page	
Pagina	
Ref. No	20 010 837

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.